

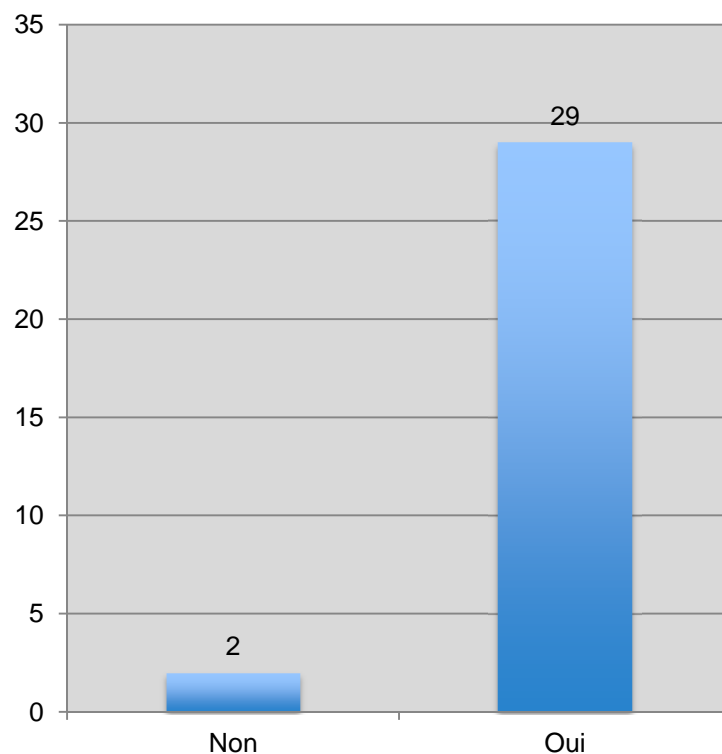
**Intervention de Maxime VOUGNY-METRAL
stagiaire CRPF/UFP74**

**Résultat enquête
« la sécurité lors de travaux forestiers »**



1° Profil du propriétaire et de ses parcelles forestières.

Effectuez-vous des travaux vous-même?



→ 31 personnes ont répondu au questionnaire

→ 2 personnes n'effectuent pas de « travaux forestiers » mais sont amenées à travailler avec des outils forestiers pour leur compte.

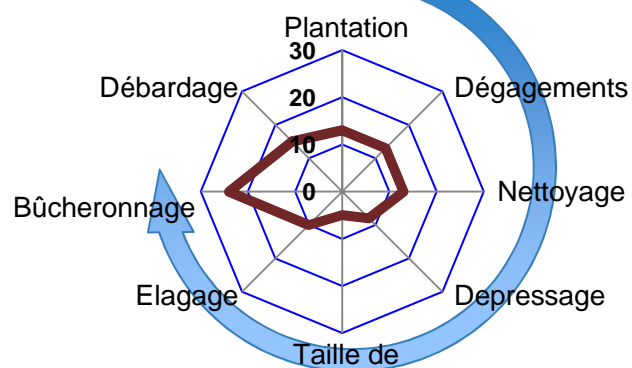
→ Pour parti, le public rencontré a été « choisi » afin d'alimenter le fichier et donc était susceptible d'effectuer des travaux forestiers.

→ Des personnes ont répondu au questionnaire en ligne, ils n'ont donc pas été sélectionnés.



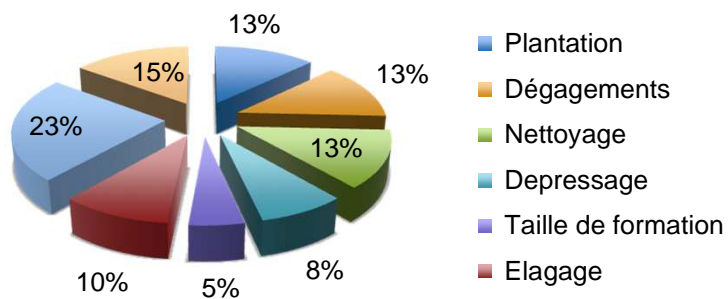
1° Profil du propriétaire et de ses parcelles forestières.

Type de travaux effectués par les propriétaires



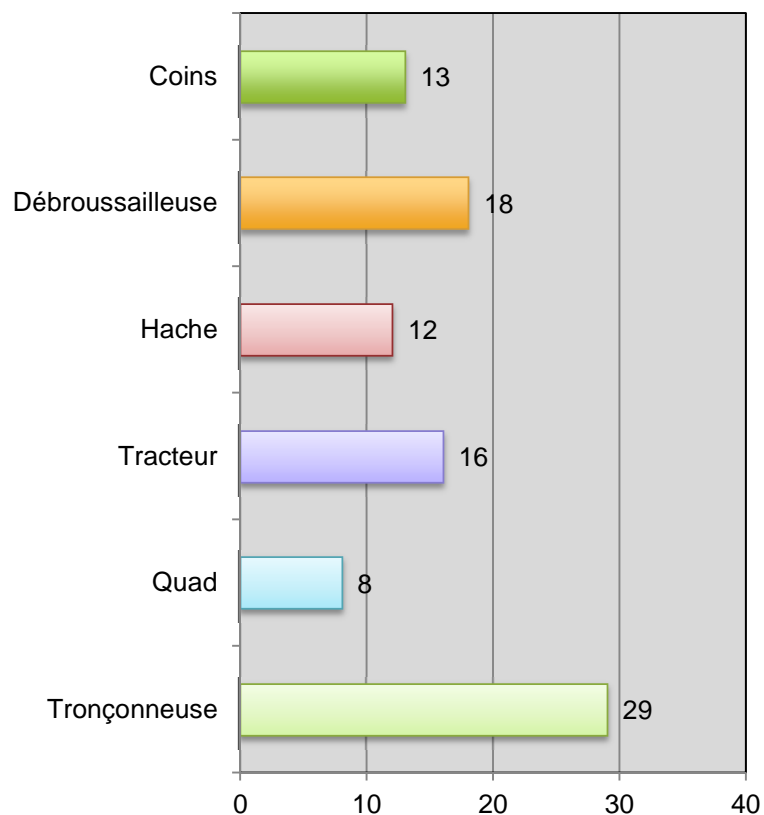
→ Les travaux de bûcheronnage sont les plus pratiqués suivis de la plantation, du nettoyage, des dégagements puis du débardage.

Type de travaux effectués par les propriétaires



1° Profil du propriétaire et de ses parcelles forestières.

Quels outils utilisez-vous?

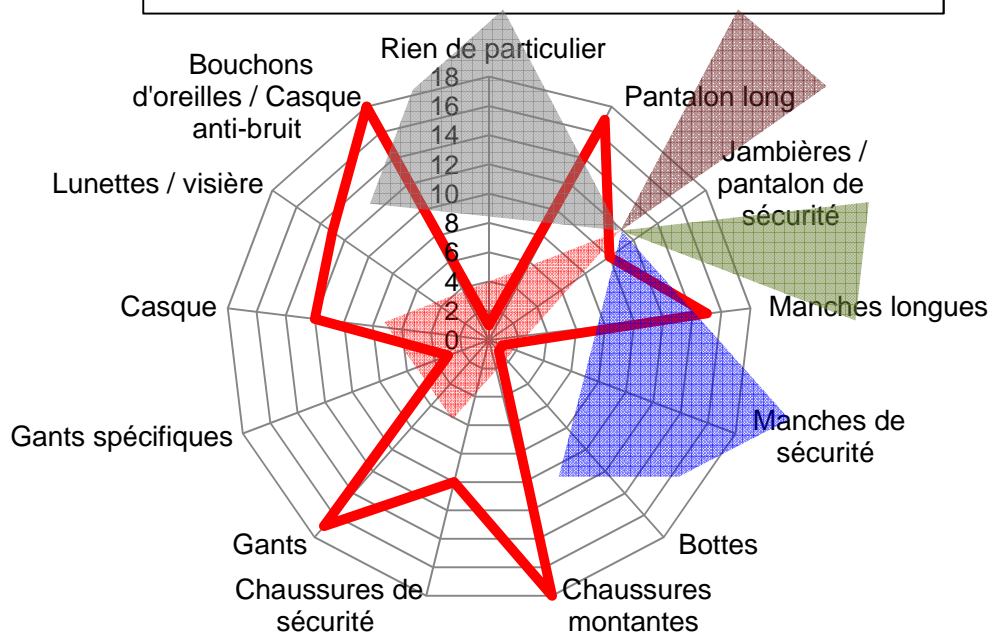


→ D'une part les chiffres sont cohérents avec les travaux effectués (bûcheronnage avec tronçonneuse).

→ Cependant, le forestier privé des Bauges est aussi équipé d'une multitude d'équipements « maison » (transporteur, chenillard, panda 4x4, treuil adapté sur engin, fendeuse bricolée, tracteur agricole...) qu'un professionnel peut moins facilement utiliser.

1° Profil du propriétaire et de ses parcelles forestières.

Comment se compose votre tenue de travail?



→ N'oublions pas qu'il y a 31 personnes qui ont répondu au sondage!

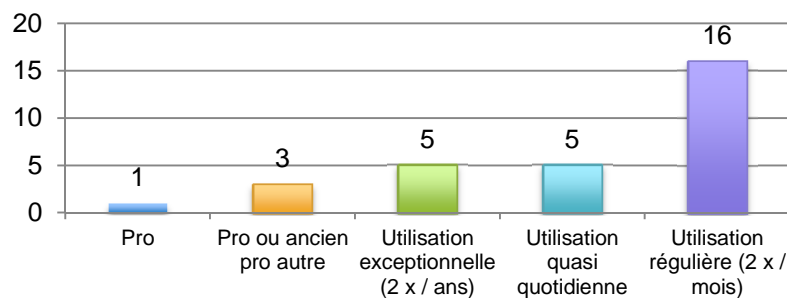
→ Le pantalon de sécurité est porté par 1/3 des propriétaires contre presque 0% pour les manches ou la veste de sécurité.

→ Les chaussures de sécurité sont portées par quelques uns mais ne détrônent pas la bonne paire de chaussures de rando!

→ Les gants sont portés par un peu plus de la moitié des propriétaires. Au vu de l'analyse des accidents, c'est trop peu. Ils sont de plus pas toujours adaptés à la tâche.

1° Profil du propriétaire et de ses parcelles forestières.

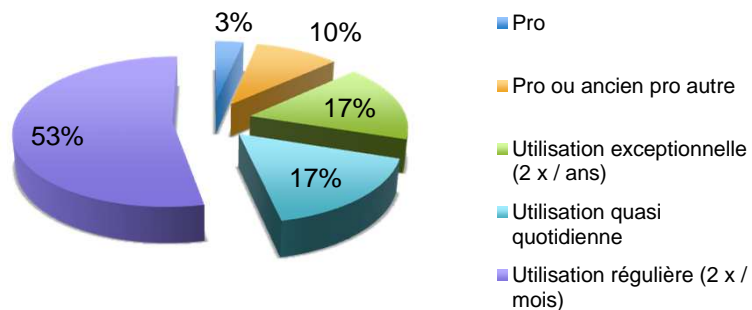
Quel est votre niveau d'expérience dans l'utilisation des outils de travaux forestiers?



→ 50% des propriétaires ont une utilisation « régulière » des outils forestiers.

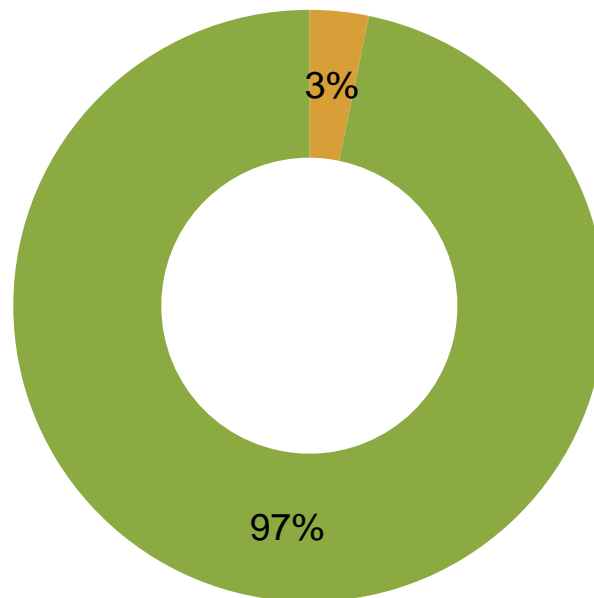
→ Si on y ajoute les 23% « d'utilisation exceptionnelle », alors on observe que c'est 75% des propriétaires qui sont concernés.

Quel est votre niveau d'expérience dans l'utilisation des outils de travaux forestiers?



2° Relevé des accidents et perception du risque

Selon vous, est-ce dangereux d'effectuer des travaux forestiers?



■ Non ■ Oui

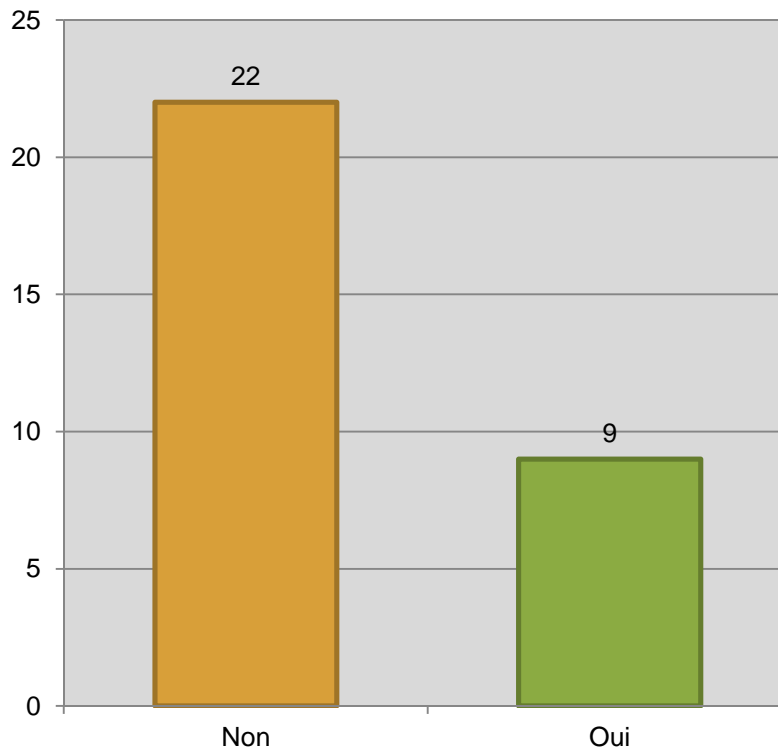


→ Consensus presque complet sur ce sujet, les propriétaires privés considèrent qu'effectuer des travaux en forêt constitue une opération dangereuse.

→ La formule suivante à été utilisée à plusieurs reprises: « on va au bois comme à la guerre ».

2° Relevé des accidents et perception du risque

Avez-vous une trousse de premiers secours à proximité lorsque vous effectuez des travaux forestiers?



→ Question intéressante à mettre en corrélation avec la conscience des « travaux dangereux ».

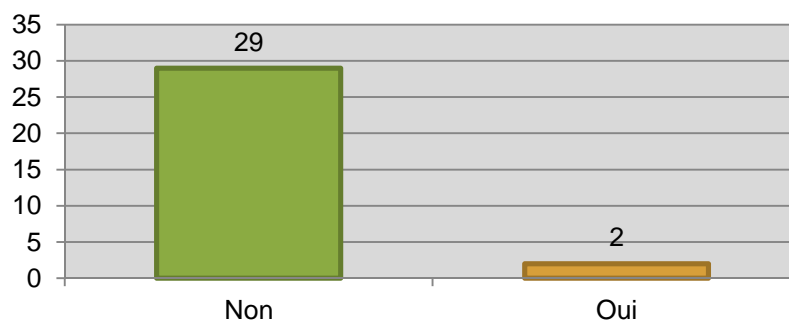
→ **97%** des personnes pensent que les travaux sont dangereux, mais les **deux tiers** d'entre eux n'ont pas de trousse de premiers secours ou ne la prennent pas à proximité.



2° Relevé des accidents et perception du risque

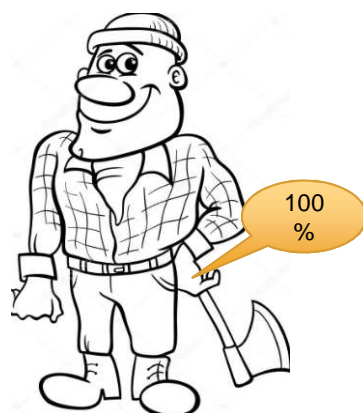


Êtes vous victime d'une invalidité physique permanente à cause d'un accident survenu lors de travaux forestiers?



→ Niveau maximal des conséquences associées à un accident, l'invalidité permanente concerne 2 sondés sur 31 soit 6%.

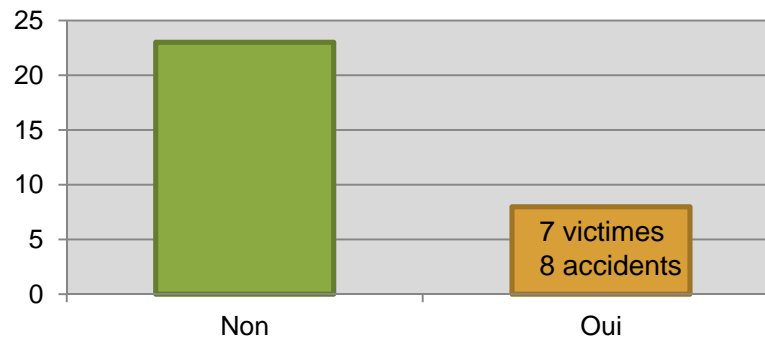
→ Ces invalidités permanentes concernent dans les deux cas les doigts main gauche.



2° Relevé des accidents et perception du risque

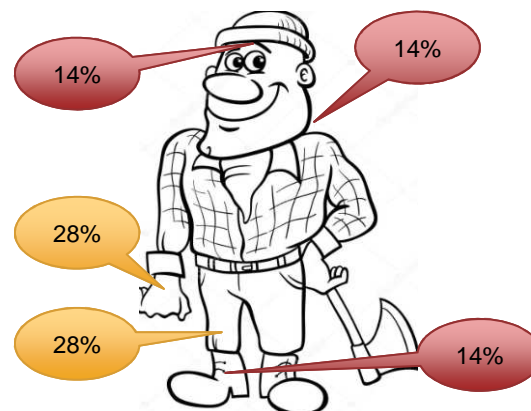


Avez-vous subi une invalidité temporaire à la suite d'un accident survenu lors de travaux forestiers?



→ Invalidité temporaire = arrêt de plus de 3 jours dans le domaine professionnel.

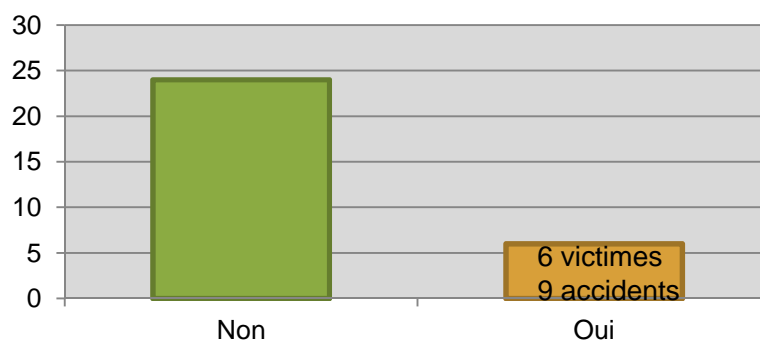
→ Il semble qu'en général, les victimes se sont remises plutôt bien de ces accidents. Il est important à noter que les conséquences potentielles auraient pu en être autrement.



2° Relevé des accidents et perception du risque

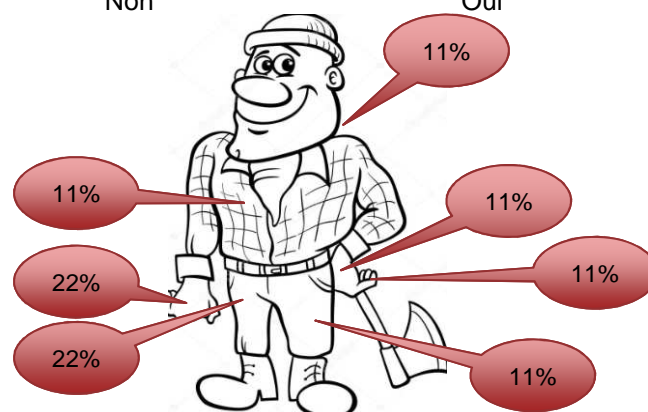


Avez-vous eu à consulter un médecin ou un spécialiste de santé à la suite d'un accident survenu lors de travaux forestiers?



→ Cette catégorie est intéressante dans le domaine professionnel car les déclarations sont « obligatoires ».

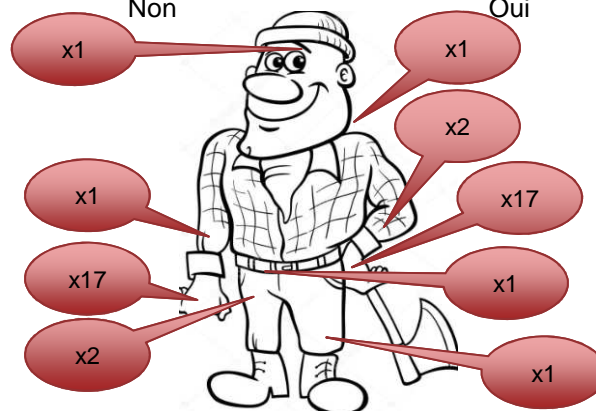
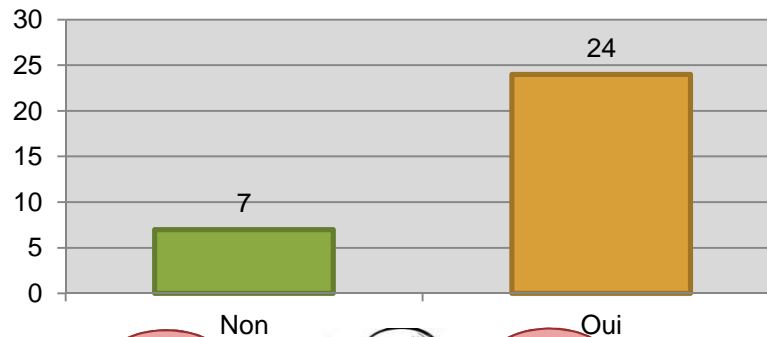
→ Chez les particuliers, on peut imaginer que l'automédication fait descendre les statistiques. Les personnes ne se déplacent que quand c'est indispensable.



2° Relevé des accidents et perception du risque



Vous êtes vous appliqués des soins à la suite de blessures survenues lors de travaux forestiers?



→ La donnée peut être considérée comme peu intéressante car cela concerne des « bobos de tous les jours ».

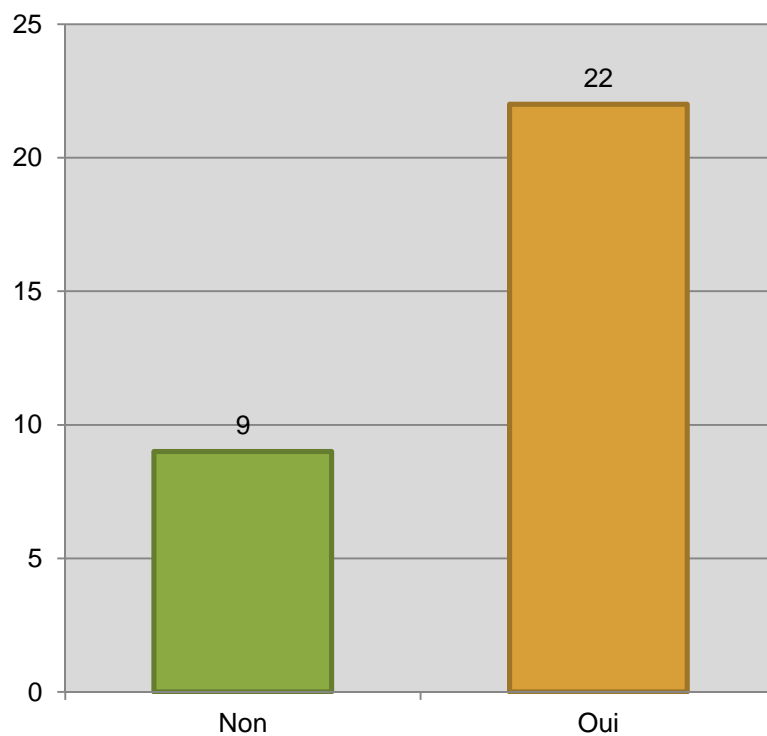
→ Le « mal de dos » est une maladie chronique à effet sur le long terme.

→ La branche qui tombe sur la tête et qui provoque une égratignure cache parfois la grosse branche qui peut ouvrir le crâne.

→ La fréquence des blessures aux mains est un signe à ne pas sous-estimer. Tout est histoire de statistique, chaque catégorie d'accident prend en compte les mains. Pour x petites blessures, il y a une invalidité permanente.

2° Relevé des accidents et perception du risque

Connaissez-vous quelqu'un dans votre entourage qui est décédé lors de travaux forestiers?



→ Statistique alarmante



Propositions:

Comment vous pouvez agir dès maintenant?

- Choisissez les meilleures conditions pour aller au bois (météo, état physique, être accompagné, outils en bon état...).
- Equipez-vous au mieux, si il y a un accident, vous diminuerez les conséquences.

Ce que l'UFP74 vous propose:

- Des sessions d'échanges (en forêt) avec d'autres adhérents sur **vos** retours d'expériences lors du bûcheronnage / débardage.
- Des sessions de formation aux premiers secours (PSC1) délivrées par les pompiers de St Jorioz et orientées sur les travaux forestiers.
- Une trousse de premiers secours adaptée aux travaux forestiers.
- Une rencontre avec le représentant d'un fournisseur d'équipements de protection individuelles.
- Une carte des règles d'or pour faire face au dicton « on va au bois comme à la guerre ».

Vous +

Vous



Partenariat avec la pharmacie de SEVRIER
Vente de trousse de pharmacie

